



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

PARIS

09/03/2018

Actionnaires,

Votre assemblée générale se réunira

Le jeudi 26 avril 2018 à 15h30,
à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet – GUYANCOURT (YVELINES)

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,70 € par action, qui sera mis en paiement le 4 mai 2018.

L'avis de réunion publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 9 mars 2018 contient l'ordre du jour de cette assemblée, les projets de résolutions proposées par le conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'assemblée et d'exercice des droits des actionnaires. Il est consultable sur le site internet de la société :

<https://www.bouygues.com/finance/actionnaire-individuel/assemblee-generale/>

Le rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale peut dès à présent être consulté sur ce site, sur lequel seront également publiés, à compter du 22 mars 2018, le document de référence 2017 de Bouygues, puis, à compter du 5 avril 2018, les autres informations et documents destinés à être présentés à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, de lui envoyer, à l'adresse indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225 - 83 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par ces articles.

CONTACT PRESSE :

presse@bouygues.com • Tél. : +33 (0)1 44 20 12 01